

Messieurs les présidents
Métropole de Lyon, Département du Rhône, Région AURA

Lyon 7ème arrondissement, le 10 décembre 2025

Réf : 2025_18 1012

Objet : Demande au bénéfice des agent.e.s du SDMIS, la gratuité des transports en commun dans les zones Métropole de Lyon et Région AURA

Messieurs,

Depuis l'année 2022, le *Syndicat AUTONOME SDMIS* renouvelle chaque année sa demande visant à **obtenir la gratuité des transports en commun** pour les sapeurs-pompiers lors de leurs trajets domicile/travail.

Nous tenons à rappeler que les forces de l'ordre bénéficient déjà de cette mesure, et qu'il nous semble essentiel que les sapeurs-pompiers puissent également en disposer. **En effet, la sécurité des usagers repose autant sur la sûreté que sur la protection face aux risques d'incendie, d'accidents ou de catastrophes.**

Faciliter nos déplacements par la gratuité des transports renforcerait notre réactivité et notre disponibilité, **au bénéfice direct de la population**. Cette mesure constituerait une reconnaissance concrète de l'engagement quotidien des sapeurs-pompiers au service de la sécurité civile.

Nous vous remercions de l'attention portée à cette demande réitérée et espérons qu'elle trouvera enfin une issue favorable.

Dans l'attente de votre réponse, le *Syndicat Autonome SDMIS 69 SPP-PATS* vous prie, Messieurs, d'agréer l'expression de notre plus haute considération.

Pour le SA SDMIS 69 SPP-PATS
président départemental



Steve MARTINEZ